

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt six, le dix sept septembre à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 46
DATE DE LA CONVOCATION	10/09/2026
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	24/09/2026

OBJET :

**Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service assainissement pour
l'exercice 2025**

Étaient présents :

Mme Rémina SALERNO , M. Jean-Baptiste AILLAUD , Mme Blandine ALLAMANNO , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Loïc BOIVIN , M. Roger DIDIER , Mme Rolande LESBROS , M. Olivier PAUCHON , M. Jérôme MAZET , Mme Catherine ASSO , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Céline ZARB , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Alexandre MOUGIN , Mme Nina AMAR CAL , M. Dorian DEININGER , Mme Johanna CLERC , M. Elie CORDIER , Mme Charlotte KUENTZ , M. Jean-Pierre BRIARD , Mme Claudie BOYER , M. Jean-Jacques ROSTAN , Mme Sophie DELFINO , M. Axel BERRIAUX , M. Gérard BORDIGA , M. Rémi COSTORIER , M. Rémy ODDOU , M. Michel GAY-PARA , M. Louis MIOULANE , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL , M. Roger GRIMAUD , Mme Carole LAMBOGLIA , M. Mikaël GARNIER , M. Denis DUGELAY , Mme Sophie DESCHAMPS , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christophe GUIDONE , Mme Claudie JOUBERT

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Frédéric LOUCHE procuration à Mme Blandine ALLAMANNO, M. Gérard CHENAVIER procuration à M. Christian HUBAUD, Mme Sandrine COMBE procuration à M. Loïc BOIVIN, Mme Delphine ROLLAND procuration à Mme Catherine ASSO, M. Vincent MEDILI procuration à M. Roger DIDIER, M. Pierre PHILIP procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, Mme Mélissa FOULQUE procuration à Mme Nina AMAR CAL

Absent(s) :

M. Bernard LONG, M. Gabrielle RABOUIN, M. Fernand BARD, M. Jean-Michel ARNAUD, Mme Murielle AMIEL, M. Fabien Malfatto

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Serge AYACHE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Le Code Général des Collectivités Territoriales, dans les dispositions de ses articles L2224-5 et D2224-1, fait l'obligation au Président de présenter au Conseil Communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement. Le rapport fait l'objet d'une présentation au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le contenu de ce rapport est précisé par le décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Ce document sera transmis aux communes membres de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance pour une information de leurs conseils municipaux respectifs.

Ce rapport destiné à l'information sera mis à disposition du public dans les mairies des communes membres, dans les 15 jours. Le public sera avisé de la possibilité de consulter ce rapport par voie d'affiche apposée en mairie et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Le Code Général des Collectivités Territoriales, dans les dispositions de son article L1411-3, fait également l'obligation de présenter le rapport annuel du délégataire concernant l'assainissement sur la commune de Tallard. Ce document sera transmis à la commune de Tallard pour une information de son conseil municipal.

Ce rapport destiné à l'information sera mis à disposition du public dans la mairie de Tallard, dans les 15 jours. Le public sera avisé de la possibilité de consulter ce rapport par voie d'affiche apposée en mairie et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Décision :

Il est proposé sur avis favorable de la Commission Protection de l'Environnement du 3 septembre 2026 :

Article 1 : de prendre acte du rapport ci-joint sur le prix et la qualité du service assainissement

Article 2 : de prendre acte du rapport annuel du délégataire ci-joint sur l'assainissement à Tallard.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 53

Le Vice-président

Joël REYNIER

Le Secrétaire de Séance

Serge AYACHE

Transmis en Préfecture le : 25 SEPT 2026

Affiché ou publié le : 25 SEPT 2026